

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 05.02.2025  
Convocation faite  
Le 22.01.2025

Délibération  
N°2025-01-008

Vente du bâtiment A  
d'Électrolux à l'entreprise  
Paris St Denis Aéro (annexe)

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

-----  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

-----  
Séance du 28 janvier 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi vingt-huit janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n°2025-01-001), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET (à partir du point n°2025-01-001), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (à partir du point n°2025-01-004), MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Fabien BONFILS (à partir du point n°2025-01-008), Jean-Pol DEVRESSE (à partir des questions écrites), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), M<sup>mes</sup> Magali CAPLET (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Angélique WAUTOT, Isabelle FABRE (jusqu'au point n°2025-01-003), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS (jusqu'au point n°2025-01-007), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-01-015), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Le 26 septembre 2023, le Conseil de Communauté a validé le plan d'aménagement du site Électrolux à REVIN suite à son acquisition prochaine par notre Communauté. Le Conseil de Communauté a notamment validé la répartition en plusieurs lots du site actuel ainsi que les prix de cession de ceux-ci,

Considérant l'intention de l'entreprise Paris St Denis Aéro d'acquérir le bâtiment A, afin d'y implanter un entrepôt de produits métallurgiques et créer 2 à 3 emplois,

Considérant l'obtention de l'autorisation de la DREAL permettant d'utiliser ce bâtiment A pour y exercer une activité industrielle et ce, sans attendre la dépollution complète du site,

Considérant la convention d'occupation temporaire entre la Communauté et Electrolux,

Vu l'estimation des Domaines,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Action Economique,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** la vente du bâtiment A d'Electrolux à l'entreprise Paris St Denis Aéro au prix de 130 000 € HT pour 1 200 m<sup>2</sup>, soit 111 € HT/m<sup>2</sup> de bâtiment,

\* **autorise** le Président à signer tous les documents ad hoc.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

